

Convocation du 2 mai 2024



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

6 mai 2024

Auréliе POUПARD
Mairie de Torcé-en-Vallée

Le 2 mai deux mil vingt-quatre, nous, Jean-Michel Henri Eugène ROYER, avons publié et affiché un avis portant convocation du Conseil Municipal au 6 mai deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes dans la Salle du Conseil à la Mairie.

Le Maire.

Ordre du jour

Délibérations

- 🚧 Choix de l'entreprise Escalier pour local Lochet
- 🚧 Achat d'un nouveau camion pour le remplacement de l'IVECO
- 🚧 Choix de l'entreprise pour le Totem numérique

Décisions

2024-002 Devis Guitton plateforme « chemin de la Recordelière »

2024-003 Devis Forp porte arrière de l'épicerie

DPU

2024-004 Chemin du grand jardin

Informations et Questions diverses

- ✓ Planning de roulement des élections du 9 juin 2024
- ✓ Commission études presbytère et poste
- ✓ Travaux de relevés de tombes
- ✓ Nouvel artisan - « Bruno Vient Te Chercher 72 » 7 rue saint-roch
- ✓ Sécurité Église et presbytère
- ✓ Élagage voie douce - Aulnes
- ✓ Vol signalisation urbaine : crayons aux abords du groupe scolaire
- ✓ Décès Evelyne QUAGGIO

La séance a été ouverte à vingt heure trente deux sous la présidence de Jean-Michel ROYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ROYER Jean-Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	LOPES Émilie	<input checked="" type="checkbox"/>	DAVID Joël	<input checked="" type="checkbox"/>
GUILLET Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	CHADUTEAU Michel	<input type="checkbox"/>	BUTET Aurélia	<input type="checkbox"/>
MATHÉ Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	LEGENDRE Pascaline	<input type="checkbox"/>	GICQUEL Yves	<input type="checkbox"/>
DEBELLE Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	LE CORF Olivier	<input type="checkbox"/>	CUISNIER Annick	<input checked="" type="checkbox"/>
HOUDAYER Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	BESNIER Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>	GUILLERME Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>

Présents

Étaient absents : LEGENDRE Pascaline, LE CORF Olivier et Aurélia BUTET

Étaient absents et excusés :

Yves **GICQUEL** donne pouvoir à Annick **CUISNIER** pour voter en ses lieu et place.

Michel **CHADUTEAU** donne pouvoir à Jean-Michel **ROYER** pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré dix Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Denis DEBELLE.

CHOIX DE L'ENTREPRISE « ESCALIER » POUR LOCAL LOCHET 2024 - 023

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu lors de la location du local situé 23 rue du Dolmen à l'entreprise Lochet, qu'un escalier serait installé afin de desservir la mézzanine.

Monsieur le Maire a donc sollicité quatre entreprises dont trois lui ont adressé un devis.

Monsieur le Maire présente les devis ci-dessous :

Entreprise	M-C Métallerie	Williamey	Technium	La forge de sargé
Adresse	L'ormeau 532, rue des orchidées	Route du Mans,	46, rue de Connerré	18, rue des bruyères
	72160 La Chapelle St Rémy	72250 Parigné-l'Évêque	72160 Thorigné sur Dué	72190 Sargé les le Mans
	06.60.19.07.76	02.43.75.82.09	02.43.74.03.04	02.43.81.31.58
Descriptif	Escalier métallique	18 marches	18 marches	Ne pourra pas répondre avant le conseil municipal de Mai, Travaux pas avant novembre 2024
	H : 3290 mm I : 1000 mm	H : 3280 mm I : 1000 mm	H : 3280 mm I : 1000 mm	
	Ensemble galvanisé		Galvanisation à chaud	
Prix HT	5 280.00 €	4 531.00 €	6 704.75 €	
Prix TTC		5 437.20 €	8 045.70 €	

Monsieur le maire précise que les entreprises MC Métallerie et Technium proposent chacun un escalier galvanisé contre un escalier peint pour l'entreprise Williamey.

Au vu des différentes offres, Monsieur le Maire, demande de bien vouloir valider le devis de l'entreprise MC métallerie qui a fait la meilleure offre.

☞ *Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :*

VALIDE la proposition de l'entreprise MC Métallerie pour un montant de 5 280 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION POUR LE REMPLACEMENT DE L'IVECO 2024 - 024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que lundi 22 avril dernier, les agents du service technique ont subi un accident de circulation. La responsabilité entière a été reconnue au conducteur qui leur a refusé la priorité.

L'expert a chiffré la valeur avant sinistre du véhicule en tenant compte des éléments suivants :

- *montant des plus ou moins-values liées au kilométrage, aux opérations de maintenance que nous avons communiqué,*
- *à la prise en compte du prix des modèles comparables sur le marché de l'occasion et à l'état général de votre véhicule.*

De ce fait, le montant des réparations avant démontage est estimé à 14 571,00 € HT et la valeur avant sinistre à dire d'expert, selon les éléments fournis est fixée à 9 200,00 € HT.

Le montant des réparations étant supérieur à la valeur avant sinistre, les conditions des articles L.327-1 à L.327-3 du Code de la Route sont applicables.

Ce véhicule est donc considéré comme techniquement réparable mais économiquement non-réparable.

Lors de l'examen, l'Expert a également constaté des déficiences qui conduisent à déclarer notre véhicule dangereux dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés (VE) (articles L 327-4 et L 327-5 du code de la Route).

De ce fait, notre véhicule n'est plus en état de circuler dans des conditions normales de sécurité et est interdit à la circulation.

Monsieur le Maire précise que nous sommes encore en échange avec l'expert afin qu'il revoie son estimation. En effet suite aux recherches effectuées pour l'achat d'un nouveau camion, la somme proposée par l'assurance n'est pas satisfaisante car elle est en dessous des prix pratiqués sur le marché de la vente d'occasion.

En attendant, Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal de bien vouloir lui accorder un budget afin qu'il puisse entamer des recherches rapidement pour remplacer le camion-benne IVECO de la commune.

Monsieur le Maire propose de rechercher un camion benne de même type, d'environ 100 000 kilomètres. Il estime qu'avec 25 000 euros TTC, il serait dans la possibilité de négocier un nouveau véhicule.

De plus, Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents de cession concernant le Camion Benne Iveco Daily Fourgon immatriculé AM 277 SE.

☞ *Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :*

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à céder de Camion Benne Iveco Daily Fourgon immatriculé AM 277 SE.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la recherche d'un nouveau camion pour un montant minimum de 15 000 euros TTC et maximum de 30 000 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE TOTEM NUMERIQUE 2024 - 025

Monsieur le Maire passe la parole à Aurélie HOUDAYER pour la présentation des devis.

Aurélie HOUDAYER L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et le décret n° 2021-1311 du même jour pris pour son application, apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Les dispositions de ces deux textes, qui entrent en vigueur au 1er juillet 2022 (à l'exception des modifications apportées au code de l'urbanisme qui entrent en vigueur le 1er janvier 2023), modernisent, simplifient, clarifient et harmonisent les règles et les formalités de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation applicables aux actes locaux.

Aurélie HOUDAYER précise que ce type d'affichage numérique touche tous les publics, il permet de rendre l'information plus facilement accessible et répondre aux obligations d'affichage légal.

Outre l'affichage légal, toutes les informations pratiques sont à portée de main : horaires des services mairie ou école, jour d'ouverture des commerçants, travaux et perturbations, circuit de randonnée, le parcours du patrimoine, les manifestations des associations...

Les utilisateurs auront aussi la possibilité de télécharger des documents via un QR code.

Aurélie HOUDAYER propose les devis pour une borne interactive à affichage dynamique, légal et tactile.

	LUMIPLAN 43"	DISPLAY MEDIA 43"	KOESIO 55"	CARTEL MATIC 49"	ADTM 46"
TOTEM NUMERIQUE 43"	8 290.00 €	8 488.00 €	11 771.00 €	12 100.00 €	12 767.00 €
LOGO		199.00 €	160.00 €	145.00 €	90.00 €
CASQUETTE	720.00 €	690.00 €	550.00 €	400.00 €	Offerte
POSE ET MISE EN SERVICE	920.00 €	990.00 €		715.00 €	1 470.00 €
Mise en place application		180.00 €		950.00 €	
Agrémentation du site internet		- €			590.00 €
Consultation site internet		- €			200.00 €
DELAI	4 sem	4 à 6 sem			
MONTANT HT	9 010.00 €	8 668.00 €	12 481.00 €	14 310.00 €	14 327.00 €
remise commerciale					1 000.00 €
tva	1 802.00 €	1 733.60 €	2 496.20 €	2 862.00 €	2 865.40 €
TOTAL TTC	10 812.00 €	10 401.60 €	14 977.20 €	17 172.00 €	16 192.40 €
LICENCE LOGICIEL / AN	360.00 €	180.00 €	113.00 €	Pas de licence	177.00 €
FORMATION PERSONNEL		offerte		300.00 €	350.00 €
MAINTENANCE SUR SITE/ ans	5% du prix de vente 2 ans offerts	6% du prix de vente 2 ans offerts		697.00 €	760.00 €
Soit	414.50 €	509.28 €			
Total dans deux ans	774.50 €	689.28 €		997.00 €	1 110.00 €

Aurélie HOUDAYER propose de retenir l'entreprise Display Média pour un montant de 8 668,00 HT soit 10 401,60 TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le devis de l'entreprise Display Média.

Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée comme suit :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	6	1	5

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le devis de l'entreprise Display Média pour un montant de 8 668,00 HT soit 10 401,60 TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

DÉCISION DU MAIRE N°2024-02

OBJET : Reprise fossé et dé-bernage
Réalisation placette en 0/20 - reprofilage

DÉCISION DU MAIRE N°2024-03

OBJET : Fourniture porte arrière et pose bâtiment Epicerie
2 209,47 euros HT soit 2651,36 TTC

Informations

➤ **Roulement des élections européennes du 9 Juin 2024**

	8h - 10h	10h - 12h	12h - 14h	14h - 16h	16h - 18h
Dimanche 9 Juin	Royer Jean Michel	Guillet Laurent	Debelle Denis	Mathé Céline	Royer Jean Michel
	David Joël	Houdayer Aurélie	Besnier Maryse	Michel Chaduteau	
	Cuisnier Annick		Delangle Sylvia		

➤ **Commission études Presbytère et Poste**

Afin de réfléchir au devenir de nos bâtiments communaux, je souhaiterais que se réunisse la ou les commissions concernées voire de proposer une réunion globale de Conseil municipal.

➤ **Travaux de relevés de tombes**

L'entreprise « Les pompes funèbres du Soasnois » sont à pied d'œuvre depuis le Lundi 22 Avril. A ce jour, la relève du carré D est terminée.

Ce lundi 6 mai commence la relève du carré C.

Les reliquaires sont déposés au fur et à mesure dans l'ossuaire qui arrive bientôt à saturation.

➤ **Nouvel artisan : Monsieur Rousselet Bruno VTC**

Bruno, Vient Te Chercher habitant 7 rue Saint-Roch, a ouvert son entreprise de VTC et Œuvre dorénavant sur la commune. Des cartes sont disponibles dans les commerces et à la mairie.

➤ **Sécurité Église et Presbytère**

La mise en sécurité de l'église s'est faite suite au passage d'un expert en phase de démarchage. Suite à cela, j'ai contacté l'Architecte des Bâtiments de France pour une rencontre sans succès.

Récemment, j'ai fait le choix de contacter Monsieur Laurent Cohin qui avait déjà fait l'étude de l'édifice il y a 11 ans.

Suite à sa venue le 24 avril dernier, il a contacté lui-même les Bâtiments de France et nous avons rendez-vous le 12 juin à 9h30 pour des informations complémentaires.

En attendant, il a confirmé la nécessité de sécuriser le bas-côté droit de notre église.

Au cours de la même journée, je me suis permis de lui faire visiter le presbytère.

Nous avons via notre assurance demandé l'avis d'un expert qui devait venir le 21 Mai prochain. M Cohin, sensible à l'architecture de son village fût étonné de la dégradation du Bâti et outre le fait de la dangerosité du site, il estime même qu'attendre un expert fin Mai est déjà risqué en termes de délai. Il se propose de faire une étude du bâti mais de trouver très rapidement un charpentier en capacité d'étayer l'ensemble des pièces concernées par l'affaissement.

Ce jeudi, notre assurance souhaite quand même faire venir un expert pour maîtriser la mise en sécurité.

➤ **Élagage voie douce - Aulnes -**

Depuis quelques temps déjà le propriétaire du 18 Quar rue des Rosiers nous interpelle sur la dangerosité des aulnes bordant sa propriété lors de grands vents.

Il y a quelques semaines, en effet, un des arbres est venu s'abattre sur sa propriété sans faire trop de dégâts fort heureusement. Après passage d'un professionnel, il a été convenu d'abattre l'ensemble des arbres mais de laisser les souches qui vont redonner naissance à de nouvelles pousses qu'il faudra contraindre à une hauteur raisonnable pour éviter les chutes mais qui devons somme toute faire de l'ombre et conserver le côté nature de la voie douce.

➤ **Vol signalisation urbaine : crayons aux abords du groupe scolaire**

Il y a quelques mois avait été volé un crayon sur le dos d'âne rue des rosiers. Nous l'avons remplacé. Deux autres ont été dérobés dans la nuit du 13 au 14 avril, j'ai déposé plainte auprès de la gendarmerie de savigné en date du 23 Avril.

➤ **Décès Evelyne Quaggio**

Vous avez sans doute appris la triste nouvelle frappant la famille Quaggio. Evelyne nous a quitté subitement le 20 Avril dernier. Un dernier Hommage lui a été rendu le 27 Avril au crématorium des hunaudières

➤ **Démolition du Fresne**

Ce lundi 6 Mai, l'entreprise Fouquet a abattu le bâtiment du Fresne, en fonction des conditions climatiques, le chantier devrait se terminer demain mardi ou en début de semaine prochaine.

➤ **Départ d'olivier Campain**

M Le préfet de la Sarthe Emmanuel Aubry nous a fait part du départ de M Olivier Compain sous-préfet de Mamers.

Prochain conseil municipal : Mardi 4 Juin 2024 : 20h

La Séance est levée à 21 h 46